



Pour publication immédiate
Le vendredi 10 juin 2016

Dites bonjour à *peggo*!

La Régie des transports de Winnipeg lance son nouveau système de carte de transport électronique rechargeable

Winnipeg, Manitoba – Aujourd’hui, la Régie des transports de Winnipeg a lancé *peggo*, un nouveau système de collecte des droits de transport électronique qui sera en vigueur dans tous les autobus équipés de boîtes de perception acceptant les cartes rechargeables. La nouvelle carte de transport sera mise en vigueur par étapes. Les personnes âgées seront les premières à pouvoir utiliser la carte *peggo*, à partir du 4 juillet. Au début du mois d’août, ce sera au tour des usagers et des usagères payant le plein tarif ou le tarif jeunes.

« L’adoption des cartes en plastique réutilisables par la Régie des transports représente un gain d’efficacité pour les passagers et les passagères, tout autant que pour les chauffeurs et les chauffeuses, a déclaré Eileen Clark, la ministre des Relations avec les Autochtones et les municipalités. Que ce soit en utilisant un laissez-passer électronique ou en mettant de l’argent sur sa carte, il sera désormais plus aisé de choisir les services de la Régie des transports ».

« La Ville de Winnipeg tient à offrir aux Winnipegois et aux Winnipegaises des services de transport pratiques, fiables et faciles d’accès, a commenté la conseillère Janice Lukes. Le nouveau système de collecte des droits de transport électronique est d’utilisation simple et facile, et rendra la vie des usagers et usagères et des chauffeurs et chauffeuses plus agréable. »

La carte *peggo* est rapide, pratique et facile à utiliser. Il suffit de mettre sa carte en contact avec le lecteur *peggo* intégré à la boîte de perception de droits de transport, d’attendre le signal sonore, et c’est parti.

Les cartes *peggo* peuvent être achetées en personne dans les magasins 7-Eleven ou Shoppers Drug Mart, en ligne ou par téléphone.

Deux types de titres de transport peuvent être chargés sur la carte *peggo* :

- **Laissez-passer électronique** – Valide pendant un certain nombre de jours consécutifs pour un nombre illimité de voyages, celui-ci remplace le laissez-passer en papier. La Régie offre des laissez-passer allant de 24 heures jusqu'à douze mois.
- **Argent électronique** – Ceci remplace les billets en papier. Les usagers et les usagères peuvent charger de l'argent électronique sur leur carte *peggo*, qui est débitée du montant dû à chaque fois qu'elle est appliquée sur la boîte de perception. Si l'on se sert d'argent électronique pour payer son droit de transport, une correspondance valable pendant 75 minutes est automatiquement enregistrée sur la carte *peggo*. Il n'est alors pas nécessaire d'imprimer une correspondance en papier.

Les usagers et les usagères pourront continuer de payer leur droit de transport en espèces.

La carte *peggo* coûte 5 \$, montant qui peut être temporairement remboursé sous forme d'argent électronique. Les personnes qui s'inscrivent au système *peggo* en ligne pendant la période de lancement et qui utilisent leur carte dans les 90 jours suivant l'achat recevront un crédit de cinq dollars sur leur carte électronique.

Le budget total consacré au nouveau système de perception électronique, installation de nouvelles boîtes de perception y comprise, se monte à 17,7 millions de dollars.

La Province attribue un total de sept millions de dollars au nouveau système automatisé de collecte de tarifs d'autobus de la Ville de Winnipeg, dans le cadre du Fonds d'infrastructure Manitoba-Winnipeg.

Pour de l'information supplémentaire, visiter WinnipegTransit.com (en anglais seulement) ou communiquer avec le Service 311, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone au 311 ou par courrier électronique à 311@winnipeg.ca.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg